

---

**hommes  
& migrations**

---

## **Hommes & migrations**

Revue française de référence sur les dynamiques migratoires

**1294 | 2011**  
**L'intégration en débat**

---

# L'intégration des immigrés et l'école

Deux avis du Haut Conseil à l'intégration

**Gérard Moreau**

---



### **Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/566>

DOI : 10.4000/hommesmigrations.566

ISSN : 2262-3353

### **Éditeur**

Musée national de l'histoire de l'immigration

### **Édition imprimée**

Date de publication : 1 novembre 2011

Pagination : 48-58

ISSN : 1142-852X

### **Référence électronique**

Gérard Moreau, « L'intégration des immigrés et l'école », *Hommes & migrations* [En ligne], 1294 | 2011, mis en ligne le 31 décembre 2013, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/566> ; DOI : 10.4000/hommesmigrations.566

---

Tous droits réservés

# L'intégration des immigrés et l'école

## Deux avis du Haut Conseil à l'intégration

Par Gérard Moreau,  
ancien directeur de la  
direction de la population  
et des migrations  
du ministère des  
Affaires sociales (DPM)

**Le rapport du HCI révèle, à l'encontre de nombreux préjugés, que l'intégration des immigrés en France fonctionne. La perception de l'immigration en tant que problème est le fruit de la méconnaissance de sa véritable temporalité. Si le respect des valeurs qui fondent l'identité d'une société peut être exigé d'un primo-arrivant, son intégration ne va se réaliser que sur un temps beaucoup plus long.**

Deux avis du Haut Conseil à l'intégration (HCI) rendus au Premier ministre à sa demande, et publiés début 2011, interpellent leurs lecteurs. Le premier, le plus global, porte sur l'état de l'intégration des immigrés et sonne comme un retour aux sources du HCI. Le second, plus technique, porte sur l'école face aux immigrés.

Deux bons et riches rapports, le premier plus risqué mais peut-être plus "facile" que le second, tant la question de l'école semble l'une des plus insolubles de nos jours en France. Deux rapports aussi qui posent la question de la position du HCI aujourd'hui auprès du Premier ministre, tant il est vrai que lorsque des figures comme, par exemple le vice-président du Conseil d'État, Marceau Long, ou encore Simone Veil, le présidaient, son indépendance de pensée paraissait certaine, alors que le virage pris en 2002 laisse aujourd'hui le lecteur de ses travaux plus dubitatif, notamment à la lecture du rapport global sur l'intégration des immigrés.

Au-delà de cette question, c'est du débat sur les thèmes traités que doit naître et s'approfondir la réflexion. Depuis le choc pétrolier, qui a consacré sinon le blocage du moins le freinage de l'immigration des pays tiers, pendant que s'élargissait la libre circulation de l'Union européenne, les grands axes politiques dans ce domaine sont restés les mêmes : freinage et contrôle autant que possible des flux migratoires, affirmation du caractère souhaitable de l'intégration des immigrés réguliers, tentatives de coopération avec les pays sources tant pour retenir l'émigration que pour développer le milieu local et accueillir un certain nombre de retours.

À partir de la question bilan du Premier ministre, le HCI a rendu un travail considérable qui lui permet de dépasser largement les trop nombreux slogans auxquels conduit la difficulté du domaine de l'immigration, et de percevoir, ou de signaler, les impasses dans lesquelles s'engouffrent trop de politiques.

## **Un bilan positif de l'intégration**

Peut-être est-ce là l'apport essentiel du travail que de montrer, à contre-courant des lieux communs dans lesquels se complaisent ceux qui n'ont d'yeux que pour les panes, que l'intégration des immigrés, "ça marche". Et de dire que c'est un processus long, sans cesse renouvelé, jamais terminé, ne serait-ce que parce que les flux migratoires, même maîtrisés, se poursuivent et se renouvellent. Et de redire, après d'autres, que l'immigration ou l'intégration des immigrés ne sont pas des "problèmes", même si les processus ou les phénomènes décrits soulèvent des problèmes difficiles et nous posent des questions multiples.

À la question un peu "accrocheuse" du titre du rapport : "La France sait-elle encore intégrer les immigrés ?", le HCI répond donc, sans ambages et avant même toute

démonstration, par l'affirmative, exemples à l'appui et sur le fondement de notre histoire commune. On ne peut que le rejoindre.

Cependant, l'analyse de 1989 que lançait le premier Haut Conseil mériterait d'être approfondie, d'après l'expérience acquise à la fois des débats des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, mais aussi vu la régression politique enregistrée sur ce plan depuis 2002, malgré quelques initiatives heureuses, comme la création de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) qui, hélas, court le risque d'être absorbée dans une institution unique, ou l'ouverture de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, elle-même menacée.

Nous pouvons mieux comprendre aujourd'hui la perspective de l'intégration des immigrés, notamment parce que le discours de la "panne" qu'elle aurait connue ou connaîtrait encore en a presque fait disparaître le terme à la fin des années quatre-vingt-dix. Le HCI l'a noté et bien compris, sachant que la lutte contre les discriminations, si fondamentale soit-elle, n'épuise pas la problématique. Mais il faut aller plus loin, le HCI en serait capable, à condition de s'affirmer contre le prince.

## **Insertion, assimilation, intégration : le choix des mots**

Ne faut-il pas cesser, pour commencer, de débattre sur le sens des mots "insertion", "intégration" et "assimilation" ? Le rapport entretient encore trop ce débat, ce qu'on ne saurait peut-être lui reprocher. Cependant, sur ce point, il ne progresse pas. C'est un débat dans lequel se complaisent les exégètes d'une sémantique qui reste à la surface : l'assimilation est un vieux mot du code de la nationalité qui n'a pas été changé parce que le vieux vocabulaire a ses avantages dans les procédures juridiques. Mais, précisément, le mot n'a pas d'autre sens ici que pour l'application d'une procédure précise, l'acquisition de la nationalité française, encadrée par une jurisprudence de plus en plus attentive que l'on pourrait discuter en tant que telle. Le mot "assimilation" n'a pas d'autre impact sérieux qui le distinguerait de l'intégration ; personne ne peut sérieusement croire, aujourd'hui où règne un individualisme triomphant, qu'un étranger vivant en France doit être semblable à un Français moyen ou doit faire l'effort de l'être. On peut discuter de valeurs communes, de leur appropriation mutuelle et collective, que l'on soit immigré ou non ; on peut donc tenter d'agir dans de telles directions, mais ce n'est pas une question de mots.

Plus importante, voire essentielle, est la compréhension du processus d'intégration et il faut sans doute vérifier jusqu'où irait le consensus. Je voudrais donc, brièvement, préciser ce que je vois dans le mot et le processus.

Oui, l'intégration est un processus réciproque d'adaptation entre un individu et un groupe d'appartenance qui le sociabilise (famille, tribu, groupe organisé, nation, fédérée ou non, unions internationales, etc.), et aucun groupe ne peut survivre durablement sans un tel processus. Les groupes humains sont de tailles variables et s'emboîtent les uns dans les autres. Chaque individu, selon les circonstances, fait référence à l'un ou l'autre, mais ce qui nous importe ici est la référence nationale, celle du lien social en France, et plus particulièrement la partie de ce lien qui concerne les immigrés dans la population française, c'est-à-dire résidant en France.

Le processus d'intégration est donc la fabrication du lien social, ce qui dépasse et de très loin la question des immigrés, mais nous nous limitons ici à cette fraction de la question. S'il faut rappeler pourtant que l'intégration des immigrés renvoie à un échafaudage encore plus complexe de la fabrique sociale, c'est que l'intégration des immigrés pose des questions dont la réponse n'est pas spécifique aux immigrés dans leur insertion en France et qu'on a parfois trop tendance à l'oublier, alors que la question doit être périodiquement posée de savoir si on n'oublie pas l'ensemble à propos du particulier, même si ce particulier concerne 10 % de la population.

Par ailleurs, le processus d'intégration des immigrés est plus ou moins soumis à une politique d'intégration voulue par les pouvoirs publics. La distinction ne doit pas être oubliée : une société a ses propres facteurs d'évolution, les politiques ne peuvent pas tout. Mais une politique d'intégration des immigrés est un ensemble d'actions qui ont pour but de faciliter leur intégration, d'accélérer les processus sociaux qui y concourent, de freiner ceux qui la retardent. De manière plus ou moins réussie.

## **Le temps long de l'intégration**

Il faut avoir des idées claires sur le "temps" de l'intégration des immigrés. Une société qui fonctionne selon un lien social durable vit en permanence un processus d'intégration, générationnel et démographique, immigration incluse. Dans le temps de deux générations, l'intégration des immigrés se produit selon des cheminements divers, avec des cahots, des régressions, mais à la troisième génération, pour parler simplement, l'immigration des grands-parents est un souvenir, plus ou moins marquant pour chacun, même s'il constitue toujours une partie du patrimoine culturel, collectif et individuel. L'intégration s'est faite. Il y a donc un temps, très long, d'intégration des immigrés. Une politique d'intégration vise à raccourcir ce temps et peut y parvenir partiellement, mais elle s'inscrit dans cette perspective.

En revanche, il n'y a que rarement un temps court pour l'intégration : en arrivant en France, un immigré vient, le plus souvent, rechercher des conditions de vie meilleures

que dans son pays d'origine. À ce moment de son existence, l'immigré n'a pas de réponse à la question de la durée de l'immigration, donc à celle de l'adoption d'une nouvelle société à laquelle il serait appelé à s'intégrer. Au contraire, il entretient très souvent l'idée du retour, qu'il mettra parfois à profit, mais qui se révélera le plus souvent comme un mythe. Exiger dès l'arrivée une adhésion à l'intégration devient dans cette perspective réducteur ou artificiel. Autant il faut exiger le respect de la loi et de ses valeurs, autant demander dès l'entrée une intégration aboutie conduit rapidement à une distorsion de la réalité.

Il serait possible de dire qu'il y a plusieurs stades dans le processus d'intégration d'une personne face à la société d'accueil. Le premier est basique : s'installer durablement – plus d'un an ! – dans un pays requiert de respecter ses lois. Ce point n'est ni négociable, ni contractuel. Les sanctions peuvent être dosées, mais les obligations non. De même, la société d'accueil accorde la protection de ses droits au nouvel arrivant, même s'il n'est pas "assimilé" ou parle mal la langue.

Le second stade de l'intégration individuelle conduit bien sûr l'intéressé à adopter une démarche active au sein du groupe, que ce soit dans un métier social ou un engagement personnel dans la vie publique, associative ou syndicale. C'est bien sûr à ce stade que le processus d'intégration s'enclenche réellement, mais cette phase suppose non seulement une maîtrise de la langue qui n'a plus rien à voir avec les rudiments nécessaires pour survivre, mais aussi une accoutumance mutuelle entre la personne concernée et son entourage, voire dans les règles d'accession à la vie sociétale. Ce processus peut conduire à la naturalisation mais, comme le dit le rapport, pas nécessairement. En tout cas, il n'est pas illégitime de penser qu'on est déjà dans le temps long d'une dizaine d'années ou d'une demi-génération. À noter que la politique actuelle a supprimé le Fonds d'action sociale (FAS) : il n'y a plus d'opérateur public dans ce domaine et la direction de l'intégration au ministère de l'Intérieur paraît bien isolée...

## **Le paradoxe d'un contrat obligatoire avec l'État français**

Ces distinctions me paraissent capitales. Telle est du reste, selon moi, la faille originelle dans la procédure du contrat d'accueil et d'intégration (CAI). À partir de la bonne idée d'un dispositif partagé et organisé de ces deux fonctions, le sens en a été détourné et de plusieurs manières.

L'idée d'accueillir les nouveaux arrivants, de manière aussi systématique que possible, de les informer sur la vie en France, sur les obligations et les droits, valeurs coutumières

incluses, et d'offrir sinon d'organiser des formations linguistiques, n'était pas nouvelle mais la relancer était une très bonne initiative au début des années deux mille. La principale "faute" du CAI est d'avoir fait de la méthode une formalité nécessaire pour l'installation de l'immigré, ainsi que pour l'obtention de la carte de résident, voire le renouvellement de la carte de séjour. Devenu obligation, le CAI devient un papier comme un autre dans la lutte des "immigrés" pour obtenir des papiers, et sa confection sinon son exécution, un enjeu comme un autre pour franchir la "frontière" et obtenir leurs documents. Le CAI devient alors un objet à instrumenter, plus qu'un appui accepté pour mieux s'installer dans la société d'accueil.

En lui-même, le mot "contrat" est détourné de son sens : il n'est pas librement discuté, il devient la condition *sine qua non* d'une installation régulière et durable. Le détournement du mot "contrat" par les textes publics justifie même qu'on cherche les moyens d'en tourner les dispositions contraignantes, avec le risque de se désintéresser de celles qui auraient un intérêt (pourquoi s'intéresser à une journée d'information sur la vie en France si c'est une formalité contrainte ?). Pis, dès lors que les conséquences risquent d'être extrêmement dommageables pour les intéressés, les intervenants sociaux peuvent avoir tendance à ne pas leur en faire courir le risque, par exemple en omettant de noter le manque d'assiduité aux formations linguistiques, ou en accordant des certificats surévalués. Le constat en a été fait à plusieurs reprises. Pour faire court, une mesure sociale est devenue une mesure de police des frontières. Les éloges, voire l'accentuation de cette orientation, qu'on peut lire dans l'avis du HCI, me paraissent donc relever d'une grave erreur d'analyse, d'un choix de nature politique préoccupant. À vrai dire, la préoccupation est plus large encore. L'intégration est bien sûr un processus qui naît d'une immigration durable et on ne peut nier qu'il y ait interaction entre la gestion de l'immigration et le processus d'intégration des immigrés. Mais le "temps" de ces deux phénomènes est si différent que vouloir les traiter ensemble, en les subordonnant parfois l'un à l'autre et en mélangeant les problèmes qu'ils posent, c'est, d'une certaine manière, parier sur l'échec de l'intégration, voire, pis, refuser l'existence de "l'étranger". Le HCI, dès l'origine, a voulu parler des flux migratoires, et pourquoi pas ? Reprendre la vulgate du discours politique selon lequel il n'y a de politique d'intégration possible que si l'immigration est maîtrisée relève du faux bon sens.

**Le processus d'intégration est donc la fabrication du lien social, ce qui dépasse et de très loin la question des immigrés, mais nous nous limitons ici à cette fraction de la question.**

Même mal intégrée, la deuxième génération n'est pas "immigrée" et ne veut pas se voir comme telle. Elle peut défendre des thèses communautaristes, mais la question est politique ou culturelle ; elle ne renvoie pas à la gestion des flux migratoires. La maîtrise des flux migratoires est spécifique à l'entrée en France, le fait social de la présence des immigrés en France et le lien qu'il faut construire pour que la société les intègre ne doivent pas faire référence à leur origine nationale.

## Une immigration maîtrisée dans les faits

La grande régression introduite par les lois récentes dans les droits des résidents par rapport à la loi de 1984, qui a créé la carte de résident, ce qu'a bien vu le HCI, est qu'elles ont déstabilisé une population en voie d'intégration, notamment en supprimant le renouvellement de plein droit de cette carte. Ce faisant, cette restriction fondamentale a solidarisé les résidents permanents, devenus précaires, avec l'immigration immédiate. Se sont trouvés mêlés deux statuts par nature différents : une famille ou une personne installée depuis plusieurs années n'est, de fait, pas dans la même situation qu'un nouvel arrivant. Ne pas accepter cette différence et précariser la situation de tous ne peut que compliquer l'intégration, ou même produire des effets contraires, favorables à la clandestinité. La politique restrictive des flux a donc été, à cet égard, doublement contre productive.

Mais l'objectif annoncé de maîtriser les flux comme la condition d'une meilleure intégration était-il sincère ou ne masquait-il pas une xénophobie pure et simple ? D'autant que, contrairement à ce qu'on pourrait croire ou dire, si les flux d'entrée en France de migrants sont significatifs, ils sont "maîtrisés", tout comme l'immigration dans son ensemble.

Pour le mesurer, il faut naturellement, ou il faudrait, connaître le solde "entrées moins sorties" et pas seulement les flux d'entrée. Et si on voulait conditionner l'intégration à la maîtrise de l'immigration, il faudrait compter dans les flux de sortie les acquisitions de la nationalité française, puisque les acquisitions supposent la vérification d'une "assimilation" suffisante ; c'est donc le solde complet qui ferait apparaître une évaluation du "devoir d'insertion".

En fait, l'immigration est maîtrisée, comme le montrent toutes les données depuis vingt ans au moins (à plus ou moins 15 % selon les époques, mais les ordres de grandeur n'ont pas changé). "Maîtrisée" signifie qu'elle n'augmente pas substantiellement, voire pas du tout, mais en revanche, il est vrai qu'elle ne diminue pas, malgré la crise. Or, parmi les tenants de la "maîtrise" de l'immigration, le mot recouvre l'espoir d'une réduction drastique. Leur espoir sera donc déçu. Pour autant, il est vrai que cette

maîtrise est un processus continu, qui ne finira jamais : il faut un contrôle aux frontières, par hypothèse avec un succès partiel, mais qui se maintienne, et ce contrôle se poursuit et doit se poursuivre en permanence. Rien ne démontre qu'il soit si mal fait, tout au contraire, ni ne laisse percevoir qu'il pourrait manquer : répéter qu'il faut maîtriser l'immigration pour conduire des actions d'intégration, qui doivent et devront, elles aussi, continuellement se perpétuer, n'est souvent dans ces conditions que l'alibi des insuffisances.

S'aventurant sur le terrain des flux qui lui est moins familier que l'insertion sociale, le HCI n'évite pas davantage le piège de la distinction introduite par la majorité d'aujourd'hui entre "immigration voulue" et "immigration subie". Un ouvrage de François Héran, ancien directeur de l'Ined, sur "le temps des immigrés" paru en 2007<sup>(1)</sup> fait pourtant un sort à la question. Faut-il rappeler que l'immigration dite "subie" concerne principalement, sous ses différentes formes, l'immigration familiale et la demande d'asile ? Or ces deux catégories d'immigration sont l'affirmation concrète, au-delà des règles juridiques, de deux valeurs fondamentales en France, dans notre histoire et nos fondements : le droit à une vie familiale normale et le droit d'asile contre les persécutions des tyrannies. Comment le HCI peut-il prôner la mise en exergue des valeurs de la République face aux immigrés et en même temps laisser dire que certaines de ces valeurs seraient "subies" et non "voulues" ?

Dans ce premier avis, le HCI a raison de prétendre, voire de constater, que la France sait toujours intégrer les immigrés et que la politique actuelle ne répond que partiellement à des objectifs affichés. Mais le HCI ne s'est pas encore débarrassé d'une sorte de gangue politique qui contrôle son indépendance et bloque certaines de ses analyses. Félicitons-le pour ses efforts, mais souhaitons-lui une réflexion plus libre et plus ample.

## Les questions posées par l'école

Sur l'école, trop souvent affaire de spécialistes, le HCI nous offre une réflexion en profondeur et tous azimuts. Trop large peut-être, tant les questions relatives à l'éducation sont innombrables, et parfois même, *hic et nunc*, insolubles. Les conclusions du rapport se ressentent d'une ambition peut-être excessive. Rapidement, elles deviennent catalogue empli d'idées et de propositions mêlant organisation, statistiques, parents, élèves, professeurs, administration, programmes, périscolaires, etc. Trop de choses à faire, difficiles les unes et les autres, ne peut-il devenir, comme on le dit d'une nourriture trop riche, indigeste ? Et, sans métaphore, d'un résultat aléatoire, puisque tout n'est pas réalisable en même temps ?

Pour dresser un constat, le rapport veut décrire trois défis : dans le domaine de l'intégration, du social et du culturel. C'est une présentation classique, mais elle n'est pas très opérante tant les trois domaines s'interpénètrent, ce qui fausse la lecture des thèmes ou leur mise en perspective. On l'a vu, l'intégration ne concerne pas que les primo-arrivants, même si elle les concerne ; or les nouveaux arrivants ne forment même pas une catégorie, qui serait trop large et hétérogène en termes d'âges et de niveaux, mais aussi trop étroite si l'on souhaite que l'école concoure à l'intégration puisque la question se pose même pour les générations suivantes. De même, le social et le culturel sont très étroitement imbriqués et liés, sauf si on ne pense qu'aux cultures d'origine, mais justement, sauf pour les enfants nouvellement arrivés en France (ENAF), ce n'est qu'un des éléments culturels auxquels, disons-le en passant, le rapport fait un sort bienvenu, mais hélas incertain. Au total, on se sentira rapidement un peu perdu.

Mieux vaut donc procéder autrement, par exemple en identifiant quatre grands problèmes. Le premier est celui de la langue. Non pas pour les très jeunes enfants, dont la ductilité dans ce domaine est étonnante. Lors de l'arrivée de familles de réfugiés kurdes, naguère, les enfants en quelques semaines "mentorisaient" leurs parents en français. Mais pour les adultes, parce que la langue est forcément le véhicule de tout dans une société d'accueil, les choses allaient bien plus lentement. C'est, du reste, un défi général, bien au-delà des nouveaux arrivants et même des enfants d'immigrés. Et c'est bien parce que la langue est un facteur d'intégration que certains en freinent l'apprentissage, prélude à une sorte d'émancipation, et qu'il faut lutter contre cette tendance. Mais ce "combat" ne passe pas par la contrainte ou la formalité bureaucratique.

Le second problème est sans doute celui du rapport avec l'école, c'est le problème de la discipline : le disciple écoutait le maître, l'élève écoute-t-il aujourd'hui le professeur ou la musique dans ses écouteurs ? Le respect mutuel dans la hiérarchie de l'école résulte d'un équilibre toujours difficile à trouver, entre conviction et contrainte. Et plus l'âge des élèves ou des étudiants avance, plus cet équilibre est difficile à trouver.

## **La nécessité de fixer des priorités**

Le troisième problème, peut-être le plus complexe à résoudre, est celui de la confiance, non seulement à l'intérieur de l'école, entre tous ses acteurs, mais aussi entre l'école et l'extérieur. Il faut recréer de la confiance entre l'école et les parents, et réciproquement. Il faut aussi ouvrir l'école sur le monde extérieur, établissements voisins compris, mais aussi sur les acteurs du quartier et de la ville, qu'ils soient du

secteur public, police incluse, ou privé, pour valoriser toutes les bonnes volontés, et notamment dans les multiples médiations subventionnées, associatives ou non. Il faut que l'école, l'aide sociale à l'enfance, la PMI soient partenaires au-delà des cas pathologiques ; que ces institutions apprennent à travailler ensemble pour s'appuyer mutuellement sur des objectifs forcément communs, en principe, puisque c'est le bien de l'enfant. Mais pour cela, il faut que les personnes et les groupes aient confiance dans les "partenaires", c'est-à-dire sans doute aussi en eux-mêmes.

Le quatrième problème, non moins difficile, est celui de la diversité des publics ou de leur "mixité", pour faire court, le problème de la carte scolaire. Là encore, l'équilibre est

**C'est avec les petits  
que tout commence.  
C'est sur eux que  
l'effort doit se porter  
tout de suite.**

à trouver entre le dosage de l'autorité et une souplesse pour certaines situations individuelles. En s'appuyant aussi sur les écoles privées, autant que possible. Et sans doute en développant, comme le rapport l'esquisse, des réseaux d'établissements, en ouvrant des coopérations et des actions communes, ou des "jumelages".

Sur tous ces points, le HCI ouvre de multiples pistes intéressantes. Pourquoi alors ce sentiment de flou qui susciterait presque le découragement devant l'immensité de la tâche ? C'est sans doute que l'avis n'a pu ou pas osé une véritable définition des priorités, il est donc tombé, ce qui est un peu la loi du genre, dans la rédaction d'un catalogue de 50 propositions allant dans toutes les directions. Œuvrer avec les parents, les élèves, les professeurs, dans les écoles diverses, développer des recherches ou des partenariats, pendant les horaires scolaires ou en dehors, s'intéresser aux différentes formes d'enseignement, etc., n'est pas contestable, mais on doit aller plus loin.

Il faudrait indiquer un axe préférentiel qui permettrait d'arbitrer les choix et les moyens. Sans oublier les questions non prioritaires qu'il faut traiter aussi, mais sans la même urgence, lorsqu'il y a conflit de moyens ou de délai.

Pour en montrer la possibilité, j'oserais donc présenter un tel axe, certes esquissé par le HCI mais insuffisamment affirmé à mon avis comme une priorité absolue. Il repose sur la chronologie éducative. Si l'objectif est l'éducation et l'enseignement des élèves, comportements sociaux, connaissances et méthodes, notamment par rapport à des valeurs, celles de la Cité et de la raison, la priorité est chronologique : il faut commencer par la petite enfance et l'école primaire.

C'est avec les petits que tout commence. C'est sur eux que l'effort doit se porter tout de suite. Parce qu'ils sont l'avenir et que leur intégration à l'école, si elle réussit, glissera dans les cycles suivants et les améliorera aussi. Là est la véritable ambition. On ne peut négliger le collègue et les étapes suivantes, mais l'ambition aujourd'hui devrait

porter sur les dix premières années, et dès 2 ans si possible : même si l'avancement de la scolarité obligatoire à 3 ans est souhaitable, il faut permettre l'ouverture de la maternelle dès 2 ans. Focaliser les efforts sur les premières années sera immédiatement productif au bout de quatre à six ans pour les phases ultérieures.

L'inquiétude de bon nombre de sociétés naît, consciemment ou non, de la perte du lien social, avec des tentatives hasardeuses sinon dangereuses de le recréer partiellement dans des groupes restreints. À l'école, notamment, revient un rôle essentiel pour les jeunes générations, et bien sûr pour les jeunes de l'immigration, au-delà des élèves nouvellement arrivés en France. À condition d'y mettre bon ordre et de définir des priorités pour avancer, parce qu'il n'est rien de pire que de piétiner quand les besoins sont si importants. ■

## Notes

1. François Héran, *Le Temps des immigrés. Essai sur le destin de la population française*, Paris, Seuil, 2007.